



**COMMUNE DE TEULAT**

---

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE  
DU 11 SEPTEMBRE 2018**

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à 21h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Sabine MOUSSON, Maire

Etaient présents : M. CHAPELET Jean-Michel, Mme MERCIER Marie-Françoise, M. MICHEL Luc, Mme MOUSSON Sabine, Mme RABIS-BOUYSSOU Martine, Mme TAPIE Anne, Mme VELLERET Josette.

Etaient absents : M. RIERA Eric donne procuration à Mme MOUSSON Sabine  
M. JULIÉ Bruno absent excusé

Secrétaire de séance : M. MICHEL Luc

Convocation et affichage : le 4 septembre 2018

### **20180911/255 ADMINISTRATION – LIAISON AUTOROUTIERE CASTRES TOULOUSE – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

*Vu l'article L 2132-1 du Code général des collectivités territoriales,*

*Vu le décret n°2018-638 du 19 juillet 2018,*

Madame le Maire fait un rappel des dates importantes dans le dossier de création d'une liaison autoroutière Castres Toulouse :

- Par arrêté en date du 31 juillet 2014, le Préfet de région valide le tracé de référence et fixe la feuille de route en vue du lancement de l'enquête publique.
- Le collectif des maires de la vallée du Girou créé au printemps 2014 regroupe des communes du tracé et au delà, de la Haute Garonne et du Tarn. Il est favorable à une alternative au projet autoroutier et demande à plusieurs reprises à l'Etat d'étudier une alternative au projet concédé (plusieurs communiqués de presses ainsi qu'un courrier à Mme ROYAL, ministre de l'environnement en date du 14 mars 2016).
- Le 1<sup>er</sup> Juin 2016, des membres du collectif rencontrent Mr VIDALIES, secrétaire d'état aux transports, à la mer et à la pêche afin de demander à l'Etat d'étudier une alternative à ce projet. Aucune suite n'a été donnée à cette demande.
- Le projet de liaison autoroutière est arrêté et donné pour avis à plusieurs Personnes Publiques dont l'Autorité Environnementale qui émet 46 recommandations en date du 5 octobre 2016. Elle demande notamment d'approfondir la comparaison entre le projet d'autoroute et l'aménagement sur place de la RN126. Quant au Commissariat général à l'investissement son avis souligne entre autre des coûts élevés, un gain de temps surestimé, une infrastructure surdimensionnée par rapport aux besoins réels, précise que pour le même engagement financier un aménagement de la RN126 pourrait être envisagé et serait gratuit pour l'utilisateur.
- Face à l'inaction de l'Etat le collectif des Maires de la vallée du Girou en partenariat avec la Région Occitanie, le Département de la Haute Garonne et deux Communautés de Communes de la Haute-Garonne finance une étude sur l'alternative au projet autoroutier. Cette pré-étude démontre que l'aménagement de la RN126 est possible, coûte moins cher et reste gratuite pour l'utilisateur. Cette pré-étude a été diffusée grandement lors de conférences de presse ou de rendez-vous avec plusieurs Personnes publiques dont les Départements du Tarn et de la Haute-Garonne.
- Du 5 décembre 2016 au 23 janvier 2017 se tient l'enquête publique à laquelle est versée au rapport d'enquête cette pré-étude
- Le 6 mars 2017, la commission d'enquête émet un avis favorable au projet assorti de réserves qui seront ensuite levées en juin 2018
- Par décret du 19 juillet 2018, le Premier Ministre déclare d'Utilité Publique les travaux de création d'une liaison à 2 x 2 voies entre Castres et Verfeil conférant le statut autoroutier à la liaison nouvellement créée.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice au nom de la Commune de Teulat et à former un recours pour excès de pouvoir contre le décret n°2018-638 du 19 juillet 2018 déclarant d'utilité publique les travaux de création d'une liaison à 2 x 2 voies entre Castres (Tarn) et Verfeil (Haute-Garonne), conférant le statut autoroutier à la liaison nouvellement créée et portant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Castres, Cuq-

Toulza, Maurens-Scopont, Puylaurens, Saint-Germain-des-Prés et Saïx et de la communauté de communes de Sor et Agout dans le département du Tarn.

- MANDATE la SELARL CAIRN AVOCATS, inscrite au barreau de Toulouse, représentée par ses gérantes avocates associées Maître Charlotte MEDALE et Maître Neige CHABOUSSOU, pour représenter la Commune de Teulat et assurer la défense des intérêts de la Commune de TEULAT devant le Conseil d'Etat,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette délibération et notamment la convention d'honoraires et le mandat de représentation devant le Conseil d'Etat,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

**20180911/256 FINANCES – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE – CREATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION**

Madame le Maire explique que suite à la validation de l'avant projet concernant l'aménagement du cœur de village il y a lieu maintenant de décliner le projet afin de faire les demandes de subvention.

Madame le Maire rappelle que ce projet a un seul but : redonner à l'espace public sa véritable définition. C'est-à-dire un lieu où se rencontrent, échangent et discutent les populations d'horizon sociale, culturelle et politique différente. L'espace public est l'endroit où cohabitent les différentes générations.

Pour arriver à cela le projet d'aménagement du cœur de village se décline en plusieurs axes :

- Traiter l'espace public autour de la Mairie en créant un espace intergénérationnel (jeux pour enfants, boudodrome, espace détente, aire de pique-nique...).
- Réaménager la place du village pour y redonner sa vocation initiale à savoir un lieu de rencontre et de création d'un lien social et intergénérationnel en y supprimant le stationnement.
- Aménager la halle située en face la Mairie pour lui permettre d'accueillir les manifestations et festivités de la Commune donnant au village un aspect plus attractif. Les élus ont souhaité faire une halle « du Pastel » avec tout autour des essences végétales issues de la palette du Pays de cocagne et à l'intérieur des symboles rappelant la cocagne, le Pastel... Une meule à Pastel sera également installée à côté de l'espace intergénérationnel.
- Créer des voies douces entre la place, la Mairie, la Chapelle (futur centre culturel qui a déjà accueilli un quatuor de cor de l'orchestre national du Capitole de Toulouse) et les lotissements à venir. Des trottoirs seront créés en bordure de la RD 28 sur les parties les plus dangereuses.
- Faire cohabiter piétons, vélos, automobilistes et personnes à mobilités réduites dans le plus strict respect des uns et des autres (création de places de stationnement, création d'un cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilités réduites le long des voies de circulation et rendre plus facile l'accès aux bâtiments publics).
- Embellir ces espaces publics avec des essences locales demandant une gestion raisonnée de l'eau. Mais aussi grâce à du mobilier urbain et des matériaux nobles tels que la pierre ou encore la brique pour la construction de murs.

Les premières études présentent les réalisations à prévoir pour le secteur 1 prévu en 2018/2019 pour un montant de 546 017.33€ HT soit 655 220.79€ TTC.

Dans ce secteur se situe l'espace intergénérationnel dont le montant s'élève à 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC et pour lequel nous demandons une aide de la Région au titre des contrats territoriaux et selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération (espace intergénérationnel) : 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC

<i><b>Personnes publiques</b></i>	<i><b>Montant</b></i>	<i><b>%</b></i>
ETAT	54 231€	30%
Région	27 130 €	15%
Département	27 130 €	15%
CCTA	36 174 €	20%
Commune (autofinancement)	36 205.80€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>180 870.80€</b>	<b>100%</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- DE FAIRE des travaux d'aménagement de cœur de village dans lequel se situe l'espace intergénérationnel tel que présenté ci-dessus,
- PRECISE que ces travaux sont inscrits dans le budget 2018 – Opération 156,
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- DEMANDE à la Région une subvention de 15% du montant HT des travaux correspondant à la création de cet espace intergénérationnel se trouvant dans l'opération aménagement cœur de village,
- DIT que ces travaux commenceront dans l'année 2018,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,

### **20180911/257 FINANCES – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE – CREATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Madame le Maire explique que suite à la validation de l'avant projet concernant l'aménagement du cœur de village il y a lieu maintenant de décliner le projet afin de faire les demandes de subvention.

Madame le Maire rappelle que ce projet a un seul but : redonner à l'espace public sa véritable définition. C'est-à-dire un lieu où se rencontrent, échangent et discutent les populations d'horizon sociale, culturelle et politique différente. L'espace public est l'endroit où cohabitent les différentes générations.

Pour arriver à cela le projet d'aménagement du cœur de village se décline en plusieurs axes :

- Traiter l'espace public autour de la Mairie en créant un espace intergénérationnel (jeux pour enfants, boudrome, espace détente, aire de pique-nique...).
- Réaménager la place du village pour y redonner sa vocation initiale à savoir un lieu de rencontre et de création d'un lien social et intergénérationnel en y supprimant le stationnement.
- Aménager la halle située en face la Mairie pour lui permettre d'accueillir les manifestations et festivités de la Commune donnant au village un aspect plus attractif. Les élus ont souhaité faire une halle « du Pastel » avec tout autour des essences végétales issues de la palette du Pays de cocagne et à l'intérieur des symboles rappelant la cocagne, le Pastel... Une meule à Pastel sera également installée à côté de l'espace intergénérationnel.
- Créer des voies douces entre la place, la Mairie, la Chapelle (futur centre culturel qui a déjà accueilli un quatuor de cor de l'orchestre national du Capitole de Toulouse) et les lotissements à venir. Des trottoirs seront créés en bordure de la RD 28 sur les parties les plus dangereuses.
- Faire cohabiter piétons, vélos, automobilistes et personnes à mobilités réduites dans le plus strict respect des uns et des autres (création de places de stationnement, création d'un cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilités réduites le long des voies de circulation et rendre plus facile l'accès aux bâtiments publics).
- Embellir ces espaces publics avec des essences locales demandant une gestion raisonnée de l'eau. Mais aussi grâce à du mobilier urbain et des matériaux nobles tels que la pierre ou encore la brique pour la construction de murs.

Les premières études présentent les réalisations à prévoir pour le secteur 1 prévu en 2018/2019 pour un montant de 546 017.33€ HT soit 655 220.79€ TTC.

Dans ce secteur se situe l'espace intergénérationnel dont le montant s'élève à 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC et pour lequel nous demandons une aide du Département du Tarn au titre du FDT et selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération (espace intergénérationnel) : 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC

<b>Personnes publiques</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
ETAT	54 231€	30%
Région	27 130 €	15%
Département	27 130 €	15%
CCTA	36 174 €	20%
Commune (autofinancement)	36 205.80 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>180 870.80€</b>	<b>100%</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- DE FAIRE des travaux d'aménagement de cœur de village dans lequel se situe l'espace intergénérationnel tel que présenté ci-dessus,
- PRECISE que ces travaux sont inscrits dans le budget 2018 – Opération 156,
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- DEMANDE au Département du Tarn une subvention de 15% du montant HT des travaux correspondant à la création de cet espace intergénérationnel se trouvant dans l'opération aménagement cœur de village,
- DIT que ces travaux commenceront dans l'année 2018,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,

### **20180911/258 FINANCES – AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE – CREATION DES ESPACES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TARN AGOUT**

Madame le Maire explique que suite à la validation de l'avant projet concernant l'aménagement du cœur de village il y a lieu maintenant de décliner le projet afin de faire les demandes de subvention.

Madame le Maire rappelle que ce projet a un seul but : redonner à l'espace public sa véritable définition. C'est-à-dire un lieu où se rencontrent, échangent et discutent les populations d'horizon sociale, culturelle et politique différente. L'espace public est l'endroit où cohabitent les différentes générations.

Pour arriver à cela le projet d'aménagement du cœur de village se décline en plusieurs axes :

- Traiter l'espace public autour de la Mairie en créant un espace intergénérationnel (jeux pour enfants, boudrome, espace détente, aire de pique-nique...).
- Réaménager la place du village pour y redonner sa vocation initiale à savoir un lieu de rencontre et de création d'un lien social et intergénérationnel en y supprimant le stationnement.
- Aménager la halle située en face la Mairie pour lui permettre d'accueillir les manifestations et festivités de la Commune donnant au village un aspect plus attractif. Les élus ont souhaité faire une halle « du Pastel » avec tout autour des essences végétales issues de la palette du Pays de cocagne et à l'intérieur des symboles rappelant la cocagne, le Pastel... Une meule à Pastel sera également installée à côté de l'espace intergénérationnel.
- Créer des voies douces entre la place, la Mairie, la Chapelle (futur centre culturel qui a déjà accueilli un quatuor de cor de l'orchestre national du Capitole de Toulouse) et les lotissements à venir. Des trottoirs seront créés en bordure de la RD 28 sur les parties les plus dangereuses.
- Faire cohabiter piétons, vélos, automobilistes et personnes à mobilités réduites dans le plus strict respect des uns et des autres (création de places de stationnement, création d'un cheminement piétonnier accessible aux personnes à mobilités réduites le long des voies de circulation et rendre plus facile l'accès aux bâtiments publics).
- Embellir ces espaces publics avec des essences locales demandant une gestion raisonnée de l'eau. Mais aussi grâce à du mobilier urbain et des matériaux nobles tels que la pierre ou encore la brique pour la construction de murs.

Les premières études présentent les réalisations à prévoir pour le secteur 1 prévu en 2018/2019 pour un montant de 546 017.33€ HT soit 655 220.79€ TTC.

Dans ce secteur se situe l'espace intergénérationnel dont le montant s'élève à 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC et pour lequel nous demandons une aide à la CCTA au titre des fonds de concours et selon le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération (espace intergénérationnel) : 180 870.80€ HT soit 217 044.96 € TTC

<b>Personnes publiques</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
ETAT	54 231€	30%
Région	27 130 €	15%
Département	27 130 €	15%
CCTA	36 174 €	20%
Commune (autofinancement)	36 205.80€	20%
<b>TOTAL</b>	<b>180 870.80€</b>	<b>100%</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- DE FAIRE des travaux d'aménagement de cœur de village dans lequel se situe l'espace intergénérationnel tel que présenté ci-dessus,
- PRECISE que ces travaux sont inscrits dans le budget 2018 – Opération 156,
- APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté ci-dessus,
- DEMANDE à la CCTA une subvention de 20% du montant HT des travaux correspondant à la création de cet espace intergénérationnel se trouvant dans l'opération aménagement cœur de village,
- DIT que ces travaux commenceront dans l'année 2018,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ces travaux,

### **20180911/259 PATRIMOINE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Madame le Maire explique au Conseil que l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Le futur réseau d'assainissement collectif prévoit dans son marché de travaux la mise en place d'une pompe de relevage. Cette dernière sera placée sur la parcelle cadastrée ZI 37.

Madame le Maire précise qu'elle a rencontré les propriétaires qui ont donné leur accord de principe pour cette vente.

Ainsi Madame le Maire propose l'acquisition de cette parcelle telle que désignée ci-dessous :

<b>COMMUNE</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>SURFACE</b>
Teulat (81298)	ZI 37	En Fournézy	240 m <sup>2</sup>
		<b>TOTAL</b>	<b>240 m<sup>2</sup></b>

Madame le Maire propose un prix de 8 400€ pour cette parcelle appartenant à Monsieur VIGNEURAC Serge soit un prix de 35€/m<sup>2</sup>. Les frais notariés et de bornage devront se rajouter à cette somme.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

- D'ACQUERIR la parcelle cadastrée ZI 37 (240m<sup>2</sup>) pour un montant total de 8 400€,
- DE DIRE que les frais notariés se rajouteront à cette somme,
- DE PRECISER que cette parcelle sera affectée au domaine privé de la Commune,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'achat de cette parcelle,
- DE PRECISER que cette somme est prévue au budget primitif du service public de l'assainissement collectif de 2018 Chapitre 21 – Opération 100
- D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ ECOLE

Madame MOUSSON annonce au Conseil que l'effectif à l'école de Teulat est pour la rentrée 2018 de 54 enfants. Le syndicat des enseignants a demandé un réexamen d'une ouverture de classe pour certaines écoles du Département du Tarn dont Teulat. La réponse sera donc connue vendredi 14 septembre.

Madame MOUSSON précise qu'une réflexion a été lancée auprès des adjoints pour un aménagement ou un agrandissement de l'école afin d'accueillir une nouvelle classe. Le CAUE a travaillé sur ce projet, nous avons donc une base de travail. En effet, il est fort probable que l'année prochaine (rentrée scolaire 2019) il y est une classe supplémentaire.

Madame TAPIE demande si l'ouverture de classe est actée, quel niveau sera concerné.

Madame MOUSSON précise que c'est au directeur de l'école de faire la répartition.

Madame TAPIE demande s'il sera nécessaire d'embaucher une autre ASEM si la nouvelle classe concerne des maternelles.

Madame MOUSSON précise que l'ASEM est obligatoire pour les PS mais pas pour les autres niveaux. Tout ceci sera révoqué lors d'un prochain Conseil lorsque nous aurons avancé un peu plus dans la réflexion d'un agrandissement ou d'un aménagement.

#### ✓ VOIRIE ET FOSSE

Monsieur CHAPELET fait un point sur les travaux de voirie et de fossé à faire. Il précise que 2018 et 2019 aucun travaux de voirie sont prévus par contre des curages de fossés sont prévus notamment route d'En Grelou et route de la Revelle.

#### ✓ MENAGE

Mesdames MERCIER et RABIS demandent s'il est possible de mettre des heures ménage à la salle des fêtes les lendemains de manifestations organisées par la Mairie.

En effet, maintenant qu'il y a une réorganisation des emplois du temps il n'y a plus de ménage dans la salle des fêtes tous les lundis ainsi afin d'éviter que les élues fassent le ménage elles demandent que des heures soient rajoutées aux employées municipaux à cette fin.

Madame MOUSSON précise que nous allons voir en Mairie comment organiser cela en fonction des dates et des emplois du temps de chacun.

#### ✓ NOËL

Madame TAPIE explique au Conseil qu'elle a rencontré des élues de MONTCABRIER qui ont émis le souhait de faire un goûter de Noël des enfants commun aux Communes de Teulat et Montcabrier à la salle des fêtes.

Madame MOUSSON précise que l'idée est séduisante mais la salle des fêtes est bien trop petite. En effet, il ne faut pas oublier les enfants de Belcastel, Bannières et Villeneuve les Lavar car toutes ces communes ont leurs enfants dans les écoles de Teulat et Montcabrier.

Madame RABIS précise qu'il sera compliqué d'organiser une telle manifestation. En effet, elle pense qu'il est délicat de sélectionner les enfants ou de limiter l'entrée de la salle des fêtes pour éviter une surcharge.

Madame MERCIER pense également que l'idée est très noble mais non réalisable en l'état actuel des choses.

Messieurs CHAPELET et MICHEL sont du même avis. Il serait mal venu de limiter l'entrée et en contre partie il faut être vigilant au nombre que la salle peut accueillir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance c'est clôturée à 22h30.